

Les droits et garanties des personnels de la DGFiP sont le fruit des négociations entre les organisations syndicales et l'administration au moment de la création de la Direction générale des Finances Publiques fusion des directions générales des Impôts et de la Comptabilité publique. Les combats menés ont permis que des règles harmonisées s'appliquent à l'ensemble des personnels.

Certes, ces règles étaient perfectibles mais elles étaient transparentes et contrôlées dans leur mise en application. Au fil des années, la Direction Générale a détricoté peu à peu ces droits et garanties, afin d'y introduire plus d'arbitraire et de flexibilité au seul avantage des directions locales. C'est ainsi que la mutation au département a été mise en œuvre, et que la notion de mérite sous-tend un grand nombre d'actes de gestion.

Aujourd'hui, ces droits et garanties sont à nouveau mis en cause par la déclinaison de la loi de la transformation de la Fonction Publique au travers les lignes directrices de gestion (LDG). La réduction drastique du champ de compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP) annihile le droit à la défense des personnels. L'ouverture du recrutement à des contractuels (en CDD) précarise le personnel DGFiP. C'est pourquoi les syndicats représentatifs de la DGFiP exigent l'abrogation de cette loi.

Pour l'intersyndicale Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, F.O.-DGFiP, CFDT/CFTC Finances Publiques, les droits et les garanties ne doivent pas être rognés progressivement. Ils sont le socle de la cohésion du collectif DGFiP.

## Aussi, l'intersyndicale revendique :

## Mutation : Oui à la mobilité choisie, non à la mobilité forcée !

Le droit à mutation pour convenance personnelle doit pouvoir être exercé pleinement par les agents.

Les délais de séjour minimum doivent être supprimés et le projet de durée maximum sur poste abandonné.

Fermeture de services, délocalisations, restructurations dont les réformes emblématiques sont le nouveau de réseau de proximité (NRP) entraînent des choix contraints pour les personnels.

Chacun doit pouvoir s'orienter vers la mission qu'il souhaite exercer, vers le lieu d'affectation

de son choix, et pour une durée conforme à ses projets de vie et de carrière avec une formation de qualité

Les postes à profil doivent rester strictement limités à certains emplois nécessitant des compétences très spécifiques, sachant que des formations à hauteur des besoins devraient permettre une meilleure mobilité fonctionnelle.

Les postes au choix permettant aux directions de faire leur marché dans la plus grande opacité doivent être supprimés.









## Promotions : des actes et pas seulement des mots !

Le mot, reconnaissance, mis en avant par la Direction Générale doit être concrétisé. Cela passe par :

- l'abandon des critères assis sur le compte rendu d'entretien professionnel (CREP) pour écarter de trop nombreux collègues de la promotion infra catégorielle (ex pour la catégorie B du passage de C2 en C1),
- la fin des contraintes budgétaires, tous les personnels remplissant les conditions statutaires doivent être promus au grade supérieur,
- la mise en place de carrières linéaires sans obstacle,
- l'augmentation substantielle du nombre de places aux concours internes pour favoriser l'ascenseur social notamment au regard du nombre de collègues surdiplômés dans le cadre de plans ministériels de qualification à la hauteur du niveau de technicité et des efforts fournis par l'ensemble des personnels.

## Recrutement : non à la précarisation rampante !

Notre administration manque cruellement de moyens notamment en termes d'emplois, le recrutement en catastrophe de 250 emplois contractuels pour répondre à la nouvelle mission de la DGFiP qu'est la gestion du fond de solidarité, en est une illustration. Nos priorités revendicatives sont :

- Le comblement de l'ensemble des postes vacants par des emplois statutaires de la fonction publique d'État garantissant l'égalité de traitement des usagers et le respect du devoir de réserve dans l'exercice de nos missions,
- l'appel de l'ensemble des listes complémentaires des concours,
- une augmentation substantielle des places au concours internes et externes en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).









Le 10 mai 2021 prochain, l'intersyndicale Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, F.O.-DGFiP, CFDT/CFTC Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels à se mettre en grève pour faire aboutir l'ensemble de nos revendications légitimes.



**Pour renforcer nos droits et garanties** 

en télétravail comme dans les services

soyons massivement en grève le 10 mai prochain !